

COMMUNE DE MONTMORIN
Compte-rendu du Conseil Municipal du 20 septembre 2010

L'an deux mil dix, le vingt septembre à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Montmorin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Gérard GUILLAUME, Maire.

Date de convocation : 14/09/2010

Présents : Tous les membres du Conseil municipal en exercice, sauf :

M. François FUSTIER a donné pouvoir à M. Éric PIREYRE

M. Sylvain LAMARTINE a donné pouvoir à M. André RONGERE

a été élue secrétaire : M. Éric PIREYRE

Après lecture, le compte rendu de la séance du 23 juillet 2010 est approuvé à l'unanimité.

1 – Diagnostic Audit Energétique

Une réflexion a été menée sur les économies d'énergie. Il a été demandé à l'entreprise SIRLAN, de Sassenage (Isère), d'effectuer un audit énergétique sur la mairie, la salle des fêtes, la salle des associations, la bibliothèque, le local pompiers, les logements sociaux et l'école. Les représentants de l'entreprise font une présentation détaillée de leur étude. Au terme de cette présentation, Monsieur le Maire indique qu'il faut que les membres du conseil municipal doivent s'imprégner de l'étude pour décider quelles seront les préconisations à suivre.

Une étude sur l'accessibilité aux bâtiments a été effectuée par l'entreprise Bureau Véritas. Il y aura certaines modifications à faire pour rendre les bâtiments accessibles pour 2015, notamment au niveau de l'école. Le montant total prévisionnel pour la mise au norme serait de 100 000 €.

2 – Assainissement : résultats juridiques – bilan des travaux

* Décision juridique : suite à un contentieux qui portait sur le coût de la participation pour le raccordement au réseau, le tribunal administratif, par jugement du mois de juillet 2010, demande au conseil municipal d'annuler une partie de la délibération du 21 janvier 2005 (par manque de détail du calcul fixant la participation). Dans son jugement, le tribunal administratif ne se prononce pas sur le fonds mais sur la forme de la rédaction de cette délibération. Monsieur André RONGERE expose le détail du calcul de la participation qui s'élève à 1 000 € par branchement.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'abroger la partie visée par le tribunal administratif de la délibération du 21 janvier 2005 concernant la participation au raccordement et d'établir une nouvelle délibération fixant d'une manière détaillée le montant de la participation au raccordement. Et ceci conformément au code de la santé publique.

* Avancement des travaux : la station a été implantée le 20 septembre. M. le Maire a pris un arrêté interdisant la circulation sur le chemin allant de Rif-Bonnet à Billom. La difficulté technique est le passage du ruisseau.

La fin des travaux est prévue pour fin novembre.

3 – Fauchage d'automne

L'entreprise SCR 2TP a été reconsultée. Le prix reconduit est le même que celui du printemps : 42€50 de l'heure. Le devis est adopté à l'unanimité. Le problème d'arbres qui ont poussés dans les fossés se pose, notamment pour l'écoulement des eaux. Le cas par cas est retenu pour l'abattage de certains arbres.

4 – Décision modificative

Monsieur le Maire explique que l'organisation de la manifestation du mois de juin avec notamment un feu d'artifice avait été confiée au comité des fêtes. Le bilan de cette journée fait apparaître un déficit de 250 € (dû en particulier aux mauvaises conditions météorologiques). Afin de combler ce déficit, Monsieur le Maire propose une subvention exceptionnelle de 250 € pour le comité des fêtes : adoption à l'unanimité.

5 – Questions diverses

* Charte du Parc : la présentation est repoussée au prochain conseil, le délégué n'ayant pu être présent. A l'issue de cette présentation, les membres du conseil devront se prononcer pour la charte 2010-2022. Sans avis, la commune ne ferait plus partie du Parc.

* Travaux de voirie : ils sont terminés. Le montant des travaux s'élève à 138 149 € HT. Le Conseil Général subventionne à hauteur de 33 % et le Ministère de l'Intérieur pour 3,2 %.

* Vitraux de l'église : Monsieur Max ZYCHLA présente les différentes phases de fabrication d'un vitrail. Deux vitraux ont été posés début septembre. Un troisième vitrail aurait besoin d'être changé. Le nouveau propriétaire du château, Monsieur DUBUS a fait un don de 3 000 € à la commune pour financer ce 3^{ème} vitrail.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 22H45.